

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - Généralités	
Département ou Parcours	Précisions règles de compensation intra et inter semestre
MASTER LEA	
Master LEA IEI	<p>Compensation : moyenne simple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au sein d'une unité d'enseignement entre les éléments constitutifs qui la composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés. • Au sein d'un semestre entre toutes les unités d'enseignement qui le composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés. Les unités d'enseignement sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5. • Entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4).
Master LEA DDSC	<p>Compensation : moyenne simple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au sein d'une unité d'enseignement entre les éléments constitutifs qui la composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés. • Au sein d'un semestre entre toutes les unités d'enseignement qui le composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés. Les unités d'enseignement sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5. • Entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4).
Master LEA EPE	<p>Compensation : moyenne simple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au sein d'une unité d'enseignement entre les éléments constitutifs qui la composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés. • Au sein d'un semestre entre toutes les unités d'enseignement qui le composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés. Les unités d'enseignement sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5. • Entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4).